



CROSS

Fondamental

1. **PARTICIPATION**

La participation est ouverte aux élèves en ordre de cotisation.

2. **EPREUVES**

2.1. Distances de course : entre 400m et 1.500m.

2.2. Un échauffement spécifique et dirigé sera organisé pour tous les participants.

3. **CLASSEMENTS**

3.1. Individuels, par année d'âge et par sexe.

3.2. Par équipes.

3.2.1. Le classement se fera par année d'âge et par sexe.

3.2.2. Le classement s'effectuera sur les trois premier(e)s arrivés de l'équipe.

3.2.3. En cas d'égalité, l'équipe dont le (la) troisième est le (la) mieux classé(e) obtiendra l'avantage.

3.2.4. Les équipes incomplètes seront automatiquement classées après les équipes complètes.

3.3. Les athlètes faisant partie d'une équipe seront également pris(es) en considération pour le classement individuel.

4. **PRESCRIPTION TECHNIQUE**

4.1. Le port des chaussures à pointes (spikes) ou des bottines de football est autorisé uniquement pour les élèves de 6^{ème} primaire.



CROSS

Secondaire

1. PARTICIPATION

La participation est ouverte aux élèves en ordre de cotisation.

2. EPREUVES

2.1. MINIMES A et B

Filles

1.200 - 2.000m.

Garçons

1.800 - 2.500m.

2.2. CADET(TES) A et B

Filles

2.000 - 2.500m.

Garçons

2.500 - 3.000m.

2.3. SCOLAIRES A et B

Filles

2.500 - 3.000m.

Garçons

3.000 - 3.500m.

2.4. JUNIOR(E)S A et B SENIOR(E)S

Filles

2.500 - 3.000m.

Garçons

3.000 - 3.500m.

3. CLASSEMENT

3.1. Individuels, par année d'âge et par sexe.

3.2. Par équipes, par année d'âge et par sexe. Le classement se fera par année d'âge, excepté pour les junior(e)s et les sénior(e)s. Les professeurs et membres du personnel sont autorisés à concourir en juniors/seniors.

3.2.1. Le classement s'effectuera sur les trois premier(e)s arrivés de l'équipe.

3.2.2. En cas d'égalité, l'équipe dont le (la) troisième est le (la) mieux classé(e) obtiendra l'avantage.

3.2.3. Les équipes incomplètes seront automatiquement classées après les équipes complètes.

3.3. Les athlètes faisant partie d'une équipe seront également pris(es) en considération pour le classement individuel.

4. PRESCRIPTION TECHNIQUE

4.1. Le port des chaussures à pointes (spikes) ou des bottines de football est autorisé.